

## DELIBERATION

### CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 octobre 2024

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 6 novembre 2024 à 20h30 à Mairie.

Le Maire,  
Jean-Yves BILHEU

---

#### REUNION DU 6 NOVEMBRE 2024

Le 6 novembre 2024 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

**PRESENTS** : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, BAUDU Maxime GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire CHAUDIER Marc

**Absents** : FRADIN Sylvie, GATARD Jean-Guy, BROCHARD Gaëtan

**Secrétaire de séance** : Mr ARNAUD Bernard est désigné secrétaire de séance

---

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

##### **DEMISSION DE Mr GEAY Thibault**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mr Geay Thibault au service technique. Ce dernier souhaite quitter la commune au 30 novembre 2024 pour rejoindre la commune de Pouzauges. Un appel à candidature sera lancé pour le remplacer.

##### **FIN DE MISE A DISPOSITION DE Mme TALON Eve-Marie**

Mme Talon Eve-Marie avait pris une disponibilité de 18 mois. Cette dernière souhaite réintégrée ses fonctions en tant qu'ATSEM à l'Ecole Privée au 1<sup>er</sup> janvier 2024

##### **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Le Maire informe le conseil municipal que compte tenu d'une modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'un agent au grade ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose au conseil municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de porter la durée du temps de travail de l'emploi ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 24,27h/35<sup>e</sup> par délibération du 18 février 2009 à 25,80h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial, le Conseil municipal décide

- d'adopter le nouveau temps de travail hebdomadaire d'un agent au grade ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à 25,80h/35<sup>ème</sup>
- de mandater Monsieur le Maire à établir l'arrêté de modification du temps de travail

### **OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-14

Vu l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial secrétaires généraux de Maire par voie de promotion interne dérogatoire établie par le Président du Centre de Gestion du 16 octobre 2024

#### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

**Le Conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

- La création de poste d'un emploi sur le grade de Rédacteur permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

### **SUBVENTION AUTISTE SANS FRONTIERES**

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association Autiste Sans Frontières

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Quatre agents recenseurs ont été recrutés : Mme Manuella CADET, Mme Sylvie MEROUZEAU, Mme Yannick MARTINEAU et Mme Noémie COLLON.

Ces agents seront recrutés par le service intérim du Centre de Gestion du 3 janvier au 15 février 2025 pour 15h par semaine.

Les frais kilométriques seront remboursés aux agents recenseurs sur présentation d'un état de frais kilométriques

### **PROGRAMME EMBELLISSEMENT DE FACADE**

Monsieur le Maire présente un dossier « Embellissement des façades » qui a été accordé par l'Agglo2b.

Vu la délibération du 29 septembre 2021 décidant de participer à hauteur de 20% des travaux d'embellissement de façade dans le centre bourg.

Le conseil municipal décide donc de verser la somme de 687 € à Mr DILLANGE Florent situé au 8 Rue de l'Ancienne Mare  
 Cette subvention sera versée sur présentation de la facture d'embellissement de la façade.

### **ENQUETE PUBLIQUE - CHEMINS RURAUX**

Le Conseil Municipal souhaite procéder à la rétrocession de chemins ruraux

- Route de Bressuire
- Montimont
- La Vergne

Ces rétrocessions de terrain doivent faire l'objet d'une enquête publique effectuée selon les modalités fixées par le décret n°76-790 du 20 août 1976.

Le Conseil municipal accepte et mandate le maire à nommer un commissaire enquêteur et à fixer une date d'enquête publique pour la vente des chemins

### **PRESBYTERE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des membres de l'ADMR sont venus visiter les lieux pour éventuellement utiliser une salle pour installer leur bureau. Un estimatif de travaux a été demandé, ce devis s'élève à 43000 € TTC.

Il a été proposé aussi à l'ADMR d'utiliser un bureau à l'Espace Santé.

Après discussion, le conseil municipal décide de proposer d'installer le bureau de l'ADMR à l'Espace Santé

### **TERRES DE LA VILLE**

Monsieur Paulet Jean-François, adjoint au Maire, fait part au conseil municipal d'une demande d'achat de terrain par Mr Damien Berthonneau. Il souhaiterait acquérir environ 1ha de terrain près de sa propriété. Monsieur Paulet propose de lui vendre le terrain à hauteur de 0.30 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal accepte.

### **BUDGET COMMUNE - Crédits supplémentaires au Programme Voirie et Réserve incendie**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget Commune de l'exercice 2024

#### **COMPTES DEPENSES**

| <b>Imputation</b>                 | <b>Nature</b>   | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-----------------------------------|---|---------------|---------------|
| Chap 21 / Article 2151 / Prog.157 | Réseaux de voirie                                     | + 15 000,00   |               |
| Chap 21 / Article 2156 / Prog 231 | Matériel et outillage d'incendie et de défense civile | + 1 500,00    |               |
| <b>Total</b>                      |   | + 16 500,00   | 0,00          |

#### **COMPTES RECETTES**

| <b>Imputation</b>                 | <b>Nature</b>     | <b>Ouvert</b> | <b>Réduit</b> |
|-----------------------------------|-------------------|---------------|---------------|
| Chap 16 / Article 1641 / Prog OFI | Emprunts en euros | + 16 500,00   |               |
| <b>Total</b>                      |                   | + 16 500,00   | 0,00          |

### **RESERVE INCENDIE AUX 4 ROUTES**

Monsieur le Maire présente un devis de La Société ROY TP pour remettre en place la réserve incendie aux 4 routes (arrachage Haie et clôture, décapage de la terre végétale, pompage de l'eau). Le devis s'élève à 10034.40 € TTC. Le conseil municipal soulève l'idée d'installer la réserve incendie Route de Moncoutant. A réfléchir

### **AGGLO2B - Modification des statuts**

Le conseil municipal valide la modification des statuts de Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

### **DEMANDE DE FOOD TRUCK**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'installation d'un food truck (kebabs/sandwichs) sur la commune. Après discussion le conseil municipal décide de donner un accord de principe à condition que ce food truck s'installe le soir.

### **CANTINE - Demande**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'une stagiaire pour prendre ses repas à la cantine pendant son stage sur la commune. Le conseil municipal accepte.

### **GARDERIE**

Plusieurs problèmes matériels ont été constatés suite à l'utilisation de la Salle polyvalente par le centre de loisirs.

### **ESPACE SANTE**

Mr Chatellier informe le conseil municipal que Moving people est toujours en cours de recherche de médecin

### **DEMANDE DE PANNEAU**

Mr Lamy de la Grellière souhaite mettre un panneau indicatif pour indiquer son exploitation. Après discussion, Le conseil municipal refuse cette demande

### **PETANQUE**

Mr Chatellier fait part des remarques de l'association de la Pétanque lors de leur assemblée générale

### **CONCOURS PHOTOS**

Mme Croisé, Conseillère municipale, informe que le concours photos aura le 29 et 30 novembre dans la salle des Eglantiers

Prochaine réunion de conseil municipal : mercredi 18 décembre 2024

---

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus